

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale



DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point :13.3	Couverture sanitaire universelle
Document	Documents A78/4 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(35)
Action attendue	Prendre note du rapport et à recenser les possibilités d'accélération de l'instauration de la CSU. Les questions suivantes sont proposées pour orienter le débat : • Comment les États Membres peuvent-ils faire progresser la réforme des systèmes de santé en s'appuyant sur une approche fondée sur les soins de santé primaires ? • Quelles devraient être les priorités du Secrétariat dans la préparation de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle en 2027 ?
Durée :	2 mn

Le Sénégal félicite le Directeur Général de l'OMS pour son rapport et soutient les pertinentes propositions et recommandations.

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays, s'est engagé dans le processus de relance des Soins de Santé primaires (SSP) comme réaffirmé lors du sommet d'Astana en 2018. A cet effet, la création de la Cellule des SSP (CSSP) au sein du ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) marque une étape importante dans la mise en œuvre de cette approche essentielle qui constitue la meilleure option pour l'amélioration durable de l'état de santé des populations.

Actuellement, le secteur de la santé et de l'action sociale est en train de s'aligner au nouveau référentiel national « Agenda national de transformation Sénégal 2050 » et son plan quinquennal la « Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 ». Pour cela le ministère

de la Santé et de l'Action Sociale a élaboré une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement qui place la prévention et la promotion de la santé comme son pilier essentiel.

Pour redynamiser les SSP, un Plan stratégique national de relance des SSP 2024-2028 est élaboré en s'appuyant sur les principes et composantes originelles des SSP tout en intégrant les besoins additionnels exprimés à Astana afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable pour tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Malgré les progrès notables dans le développement des SSP, ledit Plan a identifié des défis majeurs à relever à travers une appropriation et un engagement des différentes parties prenantes.

Toutefois, les interventions clés du plan de relance des SSP sont basées sur six (6) orientations stratégiques : i) l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité complets et intégrés ; ii) le renforcement du leadership et de la gouvernance sanitaire ; iii) le renforcement du partenariat et de la multisectorialité ; iv) le renforcement de la communication et de l'engagement communautaire ; v) l'amélioration du financement des SSP ; et vi) la promotion de la recherche et de l'innovation.

Pour ce faire, la mise en œuvre du Plan de relance des SSP repose sur un engagement en faveur de la justice sociale, de l'équité, de la solidarité et de la participation conformément à la vision Sénégal 2050. Elle nécessitera des investissements soutenus, une coordination renforcée entre les différents secteurs, ainsi qu'une adaptation continue de l'offre de services au contexte sanitaire et aux besoins des populations. Enfin, la promotion de la santé à travers la prise en charge de ses déterminants, l'accessibilité et la qualité des services de santé complets et intégrés, l'accroissement et l'efficacité des dépenses sont autant de paramètres qui vont rythmer la mise en œuvre des SSP dans la perspective d'une CSU.

Le Sénégal prend bonne note du rapport du Directeur général de l'OMS et encourage l'OMS à soutenir les pays pour la mise en œuvre effective des activités identifiées.